

DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-02-29-01

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 30 novembre 2023

Le Conseil d'administration de la régie, légalement convoqué le 23 février 2024, s'est réuni le 29 février 2024 à l'Hôtel de Territoire d'Est Ensemble, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OLIVA, Président du Conseil.

Le quorum étant atteint avec 10 membres présents et 4 membres absents mais représentés, la séance est ouverte à 18h45 par Monsieur Jean-Claude OLIVA.

Madame Cristel FABRIS, Monsieur Luc DI GALLO et Madame Jennifer LOPES sont arrivés pour le début du débat d'orientation budgétaire.

Etaient présents à la séance :

Monsieur Luc DI GALLO, Monsieur Youri ETILLIEUX, Madame Cristel FABRIS, Madame Anne-Marie HEUGAS, Monsieur Patrick LASCOUX, Monsieur Jean-Luc LE COROLLER, Madame Christelle Le GOUALLEC, Monsieur Jean-Claude OLIVA, Monsieur Frédéric CAPPE, Madame Jennifer LOPES, Monsieur Jacques TESSIER, Madame Michelle TRONCHET, et sans voix délibératives Madame Catherine CHOQUET.

Etaient absents ayant donné procuration :

Monsieur Patrice BESSAC a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc LE COROLLER
Madame Michelle BONNEAU a donné pouvoir à Monsieur Youri ETILLIEUX
Monsieur Achille DU GENESTOUX a donné pouvoir à Monsieur Luc DI GALLO
Monsieur Frederic FIOLETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude OLIVA
Madame Marie Geneviève LENTAIGNE a donné pouvoir à Monsieur Jacques TESSIER

Etaient absents sans avoir donné procuration :

Monsieur Laurent BARON, Monsieur Lionel BENHAROUS, Monsieur Jean- Marc CHEVAL, Monsieur Tony DI MARTINO, Monsieur Richard GALERA, Madame Françoise KERN, Madame Ines KODAWU, Monsieur Mathieu MONOT, Monsieur Vincent PRUVOST, et sans voix délibérative Madame Lucie BONY.

Le Conseil d'administration réuni,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 et suivants et L.5219-12 ;

VU la délibération n° CT2022-09-27-03 du 27 septembre 2022 du conseil de territoire portant adoption des statuts de la régie publique de l'eau et de l'assainissement ;

VU la délibération n°2023-05-10-08 du 10 mai 2023 du conseil d'administration de la Régie publique de l'eau et de l'assainissement portant approbation des modifications au règlement intérieur du conseil d'administration ;

VU le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la séance du 28 septembre 2023 ;

ENTENDU le rapport de présentation

APRES EN AVOIR DELIBERE ET DECIDE :


Article unique : D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la séance du 30 novembre 2023

Absentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 13

Délibéré au siège de la Régie publique de l'eau et de l'assainissement le 29 février 2024

RECU EN PREFECTURE LE :	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE :	Le Président du conseil d'administration Monsieur Jean-Claude OLIVA 

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le

ID : 093-923228183-20240318-CA24_02_29_01-DE



[Faint, illegible text, possibly a signature or stamp]